

Sources

LE MAGAZINE DE LA VILLE DE NIEDERBRONN-LES-BAINS

Edito

Frédéric REISS
Député-Maire de
Niederbronn-les-Bains



Le projet d'aménagement du secteur Gries en ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) est toujours dans sa phase d'études et de concertation publique. Le Conseil Municipal a pris en compte les observations faites par les Niederbronnois lors de la consultation de mai 2009. Le Comité de Pilotage a ainsi revu sa copie et modifié le périmètre de la ZAC, tenant compte largement des remarques des riverains. Le nouveau plan d'aménagement est présenté en pages intérieures, il fait l'objet d'une 2^{ème} phase de concertation avec l'ensemble des Niederbronnois.

Une nouvelle réunion publique est programmée le 13 octobre 2010. Les plans du projet d'aménagement seront visibles en mairie à compter du 1^{er} octobre. Vous pourrez également consigner vos observations dans le registre mis à disposition du public. Fidèles à nos principes, c'est dans le dialogue et la concertation que nous avancerons.

Bien cordialement,

NIEDERBRONN
LES BAINS


Projet d'urbanisation du lieu-dit « Gries »

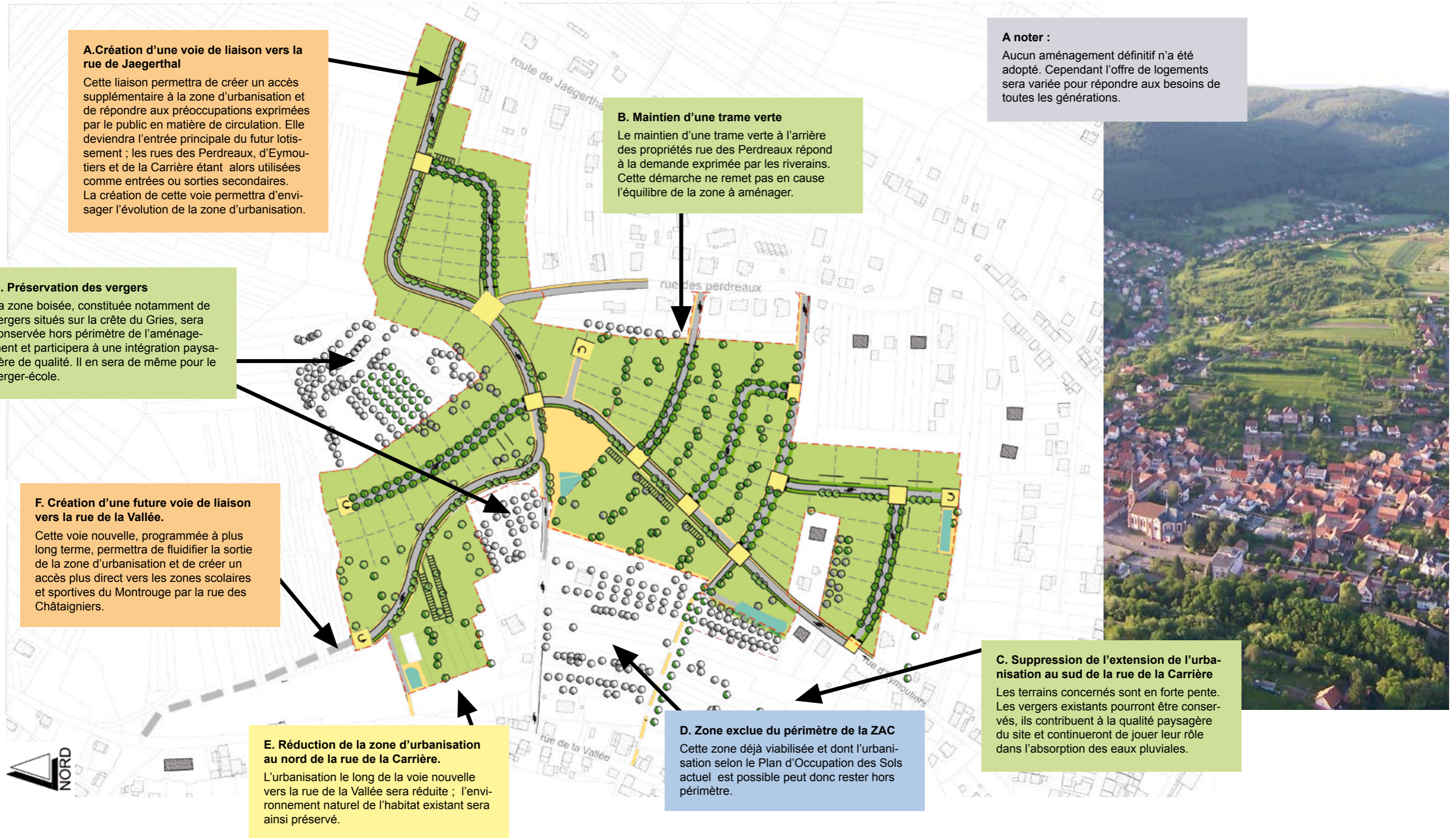


Une vue aérienne de Niederbronn-les-Bains. Au 1^{er} plan la route de Jaegerthal. La zone à aménager aura une superficie de 11 hectares.

Nouvelle proposition de plan d'aménagement

Les modifications du périmètre et des aménagements par rapport au projet 2009 sont répertoriées de A à G.

 Constructions récentes en attente de mise à jour cadastrales.



Les préalables à l'aménagement

- Créer un nouveau réseau d'alimentation en eau potable raccordé à celui du Syndicat des eaux de Reichshoffen par la route de Jaegerthal et les hauts de Niederbronn-les-Bains.
- Maîtriser la consommation de l'espace et rechercher une mixité de l'offre en logements afin de répondre aux besoins exprimés à la fois par les jeunes générations et les aînés. Respecter ainsi le SCOTAN* qui impose une densité de 30 logements à l'hectare, ce qui implique aussi d'autres formes d'habitat que du pavillonnaire.
- Mettre en œuvre un système d'évacuation sécurisé des eaux pluviales par la réalisation de bassins d'orage ainsi que par la création de noues paysagères utilisant judicieusement la topographie des lieux.

* Schéma de Cohérence Territoriale de l'Alsace du Nord

Les spécificités du projet

- Offrir un cadre de vie de qualité tout en menant un projet respectueux de l'environnement par des constructions éco-durables, des logements basse consommation, des cheminements doux, des cours urbaines.
- Proposer une offre variée de logements à l'achat ou à la location : habitats individuels, collectifs, maisons en bandes.
- Prévoir des zones réservées pour d'éventuels services publics ou des commerces.
- Garder des espaces verts en périphérie de la ZAC, pour y créer s'il y a lieu des jardins ou vergers familiaux.

Exposition visible en mairie
du 1er octobre au 30 novembre 2010.

Réunion publique mercredi 13 octobre 2010 à 20h
au foyer St Martin.

Les étapes de la procédure de Z.A.C. (Zone d'Aménagement Concerté)

La 1^{ère} étape consiste à élaborer le dossier de création de la ZAC à travers une phase d'études menée par le Comité de Pilotage avec l'assistance du bureau d'études de la SEMHA. La concertation du public a lieu durant cette phase actuellement en cours. Après le bilan de la concertation, le conseil municipal approuve la création de la ZAC.

Lors de la 2^{ème} étape, la réalisation de la ZAC est conditionnée par des études préalables concernant le phasage, le coût des travaux, le calendrier de réalisation et les prescriptions paysagères et architecturales avant l'approbation du dossier par le conseil municipal.

Enfin interviendra la mise en œuvre de la ZAC sous la forme d'une concession d'aménagement. Après études de maîtrise d'œuvre, consultation des entreprises et réalisation des travaux de viabilisation, les terrains pourront être commercialisés.

A noter que la mise en œuvre de la ZAC sera échelonnée sur une période de plusieurs années avec une réalisation par tranches successives.

Sources

Septembre 2010 **En avant**
Niederbronn

N°10

Directeur de la publication : Frédéric REISS
Crédit photos et esquisses : Ville de Niederbronn-les-Bains, JJ Nicola, Egis Aménagement, Gallois Curie, Architecture et Soleil, Quartier Libre.
Conception-Rédaction : Ville de Niederbronn-les-Bains
Impression : Imprimerie Commerciale

NIEDERBRONN
LES BAINS

LE BIEN-ÊTRE GRANDEUR NATURE